

Maitrise du français et intégration

Des idées reçues, revues et corrigées

COLLECTION GUIDE



Auteurs :

Philippe Hambye et Anne-Sophie Romainville

Coordination de la publication :

Nathalie Marchal

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

service de la Langue française

Illustration couverture :

Frédéric Thiry

www.fredericthiry.be

Graphisme :

Mazy Graphic Design

www.mazygraphic.be

Dépôt légal :

D/2014/9108/1

Sommaire

	Introduction	6
1	Les personnes issues de l'immigration : des « allophones » ?	10
2	La non-maitrise du français : entre cause et symptôme des difficultés d'intégration ?	15
	La langue comme signe d'intégration	15
	Les compétences linguistiques : gages de réussite et causes des difficultés en matière d'intégration	17
3	Intégration et apprentissage du français : une question de volonté ?	20
	La volonté d'intégration mise en doute	20
	Un stéréotype qui permet de stigmatiser et d'exclure	21
	Un point de vue aveugle aux conditions d'immigration et d'intégration	22
4	Intégration ou assimilation ?	26
	Conclusions : la langue, un alibi bien commode...	31

Préambule

Parler une même langue pour s'entendre et se comprendre est sans conteste l'une des conditions pour « faire société ». En Fédération Wallonie-Bruxelles, la langue française est un véhicule nécessaire pour que chaque citoyen puisse définir sa place dans notre société, réaliser en pleine connaissance de cause des démarches quotidiennes, par exemple des démarches administratives, politiques, économiques ; afin que chacun puisse construire des relations avec les autres, participer à l'expression de notre imaginaire pluriel et commun. Si apprendre signifie « efforts » dans le chef de l'apprenant, c'est à la société, aux pouvoirs publics qu'il appartient d'organiser les conditions dans lesquelles les migrants sont en mesure d'entreprendre un processus d'apprentissage du français.

En Wallonie comme à Bruxelles, nous avons cette immense chance que l'accueil des migrants et la facilitation de leur vie sociale soient inscrits dans les objectifs et les actions d'un grand nombre d'associations et d'institutions impliquées dans l'apprentissage du français ou plus largement dans l'action sociale et l'action socioculturelle. A mon sens, il est du ressort de nos politiques culturelles et de ceux qui les portent d'entretenir les capacités langagières en français notamment par diverses pratiques culturelles ou artistiques ou par le soutien à toute production originale, écrite comme orale. Cet ensemble d'actions nourrit un tissu sociétal que des pays voisins nous envient. Il s'est construit et doit se consolider dans l'esprit et la réalité du développement de l'éducation permanente.

Les structures et les personnes qui accueillent des migrants savent que leur rôle institutionnel et la position des intervenants nécessitent de solides bases politiques et éthiques. En effet, leur fonction et leur action sont au cœur d'un processus très questionné voire attaqué. Cette mise en question peut être déstabilisante ou créer des attitudes de retrait sur des positionnements apparemment plus consensuels mais qui faussent la réalité.

Renforcer des analyses objectives de nos manières de voir et critiquer nos dérives inconscientes constituent un moyen de définir des frontières éthiques, politiques. Cette réflexion doit se baser sur une approche collective.

J'ai voulu que ce guide constitue une invitation à la réflexion, avant tout pour ceux qui, professionnellement ou par leur action militante, rencontrent des migrants peu habitués à la pratique du français.

J'ai voulu contribuer à créer des moyens de résister intellectuellement à un discours simpliste sur l'intégration qui considère l'apprentissage du français sous le seul angle de l'« effort » à consentir par l'étranger ou comme une « dette à payer » en contrepartie de sa présence en Belgique. Cette vision se fonde également sur des notions qui iraient de soi alors qu'elles ne sont pas explicitées comme celle d'« intégration ». Or, celle-ci est au cœur d'un débat fondamental dans notre société, quant à son contenu bien sûr mais aussi quant à la manière de le définir en respectant tant la pluralité de notre société que ses fondements et principes démocratiques.

Cette façon commune ou moralisatrice de présenter la réalité des migrants et le positionnement supposé de citoyens de souche est basée sur des stéréotypes que l'équipe du Centre de recherche *Valibel – Discours et Variation* de l'UCL et, en particulier, Philippe Hambye et Anne Sophie Romainville ont analysés finement. Cette démarche est aussi soutenue par le Conseil supérieur de la langue française et de la politique linguistique. Je les en remercie chaleureusement.

L'évolution économique que nous connaissons aujourd'hui va sans doute ajouter nombre de pressions sur la manière de présenter le rapport à la langue française et à son utilisation par des allophones comme une condition de maintien dans notre état ou d'exclusion. Je forme le vœu que ce guide puisse servir à garder les yeux et les esprits grands ouverts sur l'accueil des migrants et surtout sur les conditions de celui-ci et sur les moyens de le construire socialement et objectivement. Que cette démarche serve une vision humaniste de l'autre et des rapprochements que nous devons organiser, et « eux et nous », dans la construction d'une société plurielle et libre à laquelle rêve tout homme ou toute femme progressiste.

Fadila LAANAN,
Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel,
de la Santé et de l'Egalité des chances.

Introduction

O n entend souvent dire que les personnes issues de l'immigration ne sont pas (ou sont mal) intégrées dans la société belge. Certains parlent même d'un « échec » de l'intégration. De tels discours s'appuient sur une idée souvent très floue de l'intégration qui rend difficile tout débat de fond : que signifie intégrer et s'intégrer ? Que peut-on légitimement attendre de la part des personnes s'installant dans un nouveau pays ? Qu'est-ce que les autorités et les citoyens de ce pays doivent mettre en place pour intégrer effectivement les nouveaux arrivants ? Si **être intégré, c'est participer à la vie sociale et culturelle** (par le biais de l'école, du quartier, d'associations, d'institutions, etc.), **économique** (travailler) **et citoyenne** (participer au débat public, contribuer à la réflexion sur les choix politiques, agir dans le champ politique), on voit mal sur quelle base on pourrait prétendre qu'il n'y a pas d'intégration des personnes issues de l'immigration : la majorité d'entre elles est en effet *relativement* bien intégrée, tout comme la population dite « de souche », dont l'intégration, au sens qui vient d'être défini, n'est elle aussi que relative.

Force est de constater néanmoins que de nombreux individus en Belgique n'ont pas les moyens de participer *pleinement* aux différentes dimensions de la vie en société évoquées ci-dessus, et que cette situation touche particulièrement les personnes issues de l'immigration. La question cruciale qui se pose est dès lors la suivante : **quels sont les obstacles à cette intégration qui pèsent en particulier sur les individus et les groupes d'origine étrangère ?**

Lorsque l'immigration et l'intégration sont abordées dans le débat public belge, il est fréquent d'évoquer le rôle que joue **la langue** dans ces questions. A suivre les discours diffusés régulièrement dans la presse ou sur différents forums sur la toile, on peut même avoir l'impression que les difficultés linguistiques de certaines personnes d'origine étrangère sont, aux yeux de la population, un problème qui est perçu comme de plus en plus aigu. Sur ce point, la Belgique n'est en rien une exception à l'échelle européenne : selon une enquête Eurobaromètre de 2011, les Européens estiment que les principales barrières à l'intégration des migrants sont d'ordre linguistique¹.

1 Eurobarometer, *Migrant Integration. Aggregate Report*. Bruxelles : Commission européenne, 2011.

Immigré ou issu de l'immigration ?

Au sens strict, les termes « immigrant » et « immigré » désignent des personnes qui s'installent ou se sont installées dans un pays étranger après avoir quitté le pays où elles vivaient auparavant. C'est le cas par exemple de ceux qu'on appelle les primo-arrivants ou les nouveaux arrivants, c'est-à-dire de personnes ayant immigré récemment (depuis moins d'un an ou moins de trois ans selon les définitions). Cependant, quand on parle des « immigrés » dans les conversations quotidiennes, on évoque le plus souvent des populations issues de l'immigration ou d'origine étrangère, c'est-à-dire des personnes qui ont un ou plusieurs immigré(s) parmi leurs ancêtres. C'est le cas par exemple de celles et ceux qu'on appelle les « immigrés de 3^e génération », c'est-à-dire les petits-enfants d'immigrés qui sont nés dans le pays où leurs grands-parents se sont installés, et qui ne sont en réalité eux-mêmes pas des immigrés au sens strict, puisqu'ils n'ont jamais quitté leur pays pour aller vivre à l'étranger.

Il est important de noter qu'il est impossible de délimiter la population issue de l'immigration : si l'on remonte à quatre ou cinq générations, nous sommes à peu près tous susceptibles d'avoir un immigré parmi nos ancêtres (ne fût-ce qu'un grand-père français ou une arrière-grand-mère néerlandaise par exemple). Qui désigne-t-on dès lors quand on parle des « immigrés » au sens large ou des « personnes issues de l'immigration » en Belgique ? Il nous semble qu'on désigne alors des personnes qui sont *perçues* comme ayant *visiblement des origines* ethniques, culturelles, linguistiques... *différentes* de celles de la majorité des Belges. Toutefois, il est clair que certaines *différences* sont rendues plus saillantes que d'autres, parce qu'elles sont *socialement construites* comme plus importantes ou problématiques : c'est ce qui fait par exemple que lorsqu'on parle des « immigrés » ou des « personnes issues de l'immigration », le public pense rarement aux cadres des grandes entreprises multinationales ou aux fonctionnaires européens, ou, et davantage aux populations d'origines italienne ou maghrébine ou aux communautés de culture musulmane. Dans ce texte, **nous utiliserons les termes « immigré » et « immigrant » dans leur sens strict et nous emploierons, faute de mieux, les expressions « issus de l'immigration » ou « d'origine étrangère/immigrée » pour désigner cet ensemble aux contours flous de personnes qui se perçoivent ou sont perçues comme ayant des origines étrangères** (qu'elles aient elles-mêmes immigré ou non).

Rappelons enfin qu'il ne faut pas confondre la nationalité et « l'origine » d'une personne : beaucoup de personnes sont de nationalité belge et sont issues de l'immigration, alors que certains étrangers (les Français ou les Néerlandais par exemple) ne seront pas associés à des « origines » fortement différentes de celles de la majorité des Belges.

À la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et plus spécifiquement de son Service de la langue française, des chercheurs ont mené en 2012 une **enquête dans le but d'étudier la façon dont les Belges francophones se représentaient les rapports entre langues, immigration et intégration**. Pour ce faire, ils ont analysé de nombreux textes permettant d'étudier le discours dominant dans les médias, ils ont interrogé plus de 800 personnes via un questionnaire écrit et ont mené des entretiens avec une vingtaine de personnes travaillant dans le secteur de l'insertion socio-professionnelle. Grâce aux informations recueillies, les chercheurs ont pu montrer que certaines représentations au sujet du rôle de la langue dans l'intégration des personnes d'origine étrangère étaient extrêmement prégnantes dans l'imaginaire des personnes interrogées : elles apparaissaient ainsi comme des évidences que tout un chacun ne pouvait qu'accepter en faisant preuve d'un peu de bon sens. Et pourtant... ces vérités du sens commun sont apparues comme discutables une fois soumises à l'interrogation des chercheurs et confrontées avec divers travaux scientifiques portant sur les rapports entre langue et intégration. En effet, la recherche a pu mettre en lumière le fait que **bien des représentations partagées par les répondants à l'enquête manquaient de nuances et de fondements, et reposaient souvent sur des stéréotypes et des idées reçues** ne résistant pas à l'analyse critique².

Après s'être entretenus en particulier avec des individus étant régulièrement confrontés à des personnes issues de l'immigration dans le cadre de leur métier ou de leur fonction, les chercheurs ont pu constater que ces professionnels témoignaient d'une vision des liens entre langues et intégration souvent complexe, parfois ambivalente, mais rarement dénuée elle aussi de quelques représentations qui gagneraient à être discutées. C'est à leur attention que ce guide a été conçu : pour leur permettre de réinterroger certaines idées parfois trop rapidement considérées comme allant de soi et pour les inviter à prendre un peu de distance par rapport à certains discours qui tendent aujourd'hui à stigmatiser les populations issues de l'immigration.

Ce guide est organisé en quatre sections qui présentent chacune un ensemble de stéréotypes et d'idées reçues qui, d'après les résultats de l'enquête commandée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont partagés par bon nombre de Bruxellois et de Wallons³. Le raisonnement qui semble fonder ces représentations des rapports entre la maîtrise du français, l'immigration et l'intégration est explicité avant d'être analysé et discuté de façon critique. À la fin de chaque section, le lecteur retrouvera un exemple fictif de discours que l'on retrouve souvent dans le débat public et qui reprend les représentations évoquées précédemment. Ce discours est ensuite suivi de questions et de réflexions synthétiques qui visent à permettre à tout un chacun d'en interroger les fondements lorsqu'il y est confronté.

2 Cette recherche a été réalisée par Philippe Hambye et Anne-Sophie Romainville, chercheurs à l'Université de Louvain (UCL, Centre de recherche Valibel – Discours et Variation, Institut Langage & Communication). Les résultats de leur travail ont fait l'objet d'une présentation détaillée dans la revue *Français & Société* (Hambye, Ph. & A.-S. Romainville, *Apprentissage du français et intégration : des évidences à interroger*. *Français & Société* n°26-27, 2013). Les informations concernant cette publication sont disponibles sur le site du service de la Langue française : <http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?id=1237>.

3 L'analyse des résultats indique en effet que certains des stéréotypes et des idées reçues testés dans l'enquête semblent couramment admis alors que d'autres relèvent moins de l'évidence aux yeux du grand public. C'est donc sur cette base que les représentations à discuter de façon critique ont été sélectionnées pour ce guide. Soulignons cependant que si l'enquête en question est basée sur un échantillon suffisamment large pour donner des indications sur les représentations *prédominantes* au sein du public, cet échantillon n'est pas construit de façon à être représentatif. Par conséquent, les pourcentages donnés ci-dessous ne peuvent être considérés comme fiables à l'échelle de la population belge francophone dans son ensemble.

Stéréotypes et idées reçues

Selon les travaux de psychologie sociale*, les stéréotypes sont des croyances concernant des groupes sociaux qui sont basées sur des généralisations abusives : tous les individus d'un groupe social donné sont considérés comme identiques et se voient attribuer les caractéristiques que seuls certains d'entre eux (parfois une minorité) présentent en réalité. Toutefois, comme l'ont remarqué les psychologues sociaux, les stéréotypes ne se contentent pas de simplifier ainsi la réalité pour nous permettre de la saisir plus facilement : ils contribuent surtout à biaiser notre représentation des choses en fonction de nos intérêts particuliers et de notre tendance à doter notre groupe d'appartenance de caractéristiques positives tout en en privant les autres groupes. De ce fait, des stéréotypes tels que ceux que nous produisons à l'égard des personnes issues de l'immigration vont non seulement construire une certaine image des frontières entre les groupes et des différences entre eux, mais ils vont aussi nous servir à expliquer la situation (sociale, culturelle, économique) des groupes en question et à justifier les attitudes et les comportements à leur égard.

Plus généralement, les stéréotypes font partie de l'ensemble des *représentations sociales* grâce auxquelles nous pouvons nous faire une image de notre environnement, et qui sont largement partagées dans la société. Toutefois, les stéréotypes ont ceci de particulier qu'ils font partie de ces représentations sociales que l'on peut considérer comme des *idées reçues* : c'est-à-dire comme des représentations de la réalité qui sont communément perçues comme évidentes, comme relevant du « bon sens », alors qu'elles sont en partie non fondées, parce qu'elles se fondent sur des généralisations abusives, sur des erreurs de raisonnement, sur des interprétations discutables, etc.

Grâce à leur apparente évidence, les idées reçues en général et les stéréotypes en particulier jouent un rôle clé dans les débats sur des questions socio-politiques comme celles qui concernent l'immigration : ils peuvent en effet aisément être mobilisés implicitement ou explicitement comme arguments permettant de justifier une prise de position, sans devoir eux-mêmes être fondés sur une justification. Ils circulent ainsi facilement dans les discours, sont repris ici et là et finissent par être presque omniprésent, ce qui accroît encore l'impression qu'ils sont indiscutables.

Il devient alors d'autant plus difficile, mais aussi d'autant plus important, de montrer que l'on peut en réalité en discuter les fondements et les nuancer ou les invalider complètement.

* Voir Leyens, J.-Ph., Yzerbyt, V. & G. Schadron, *Stéréotypes et cognition sociale*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1996.

Les personnes issues de l'immigration : des « allophones » ?

On peut trouver quotidiennement, dans la presse ou sur internet, des propos condamnant « tous ces immigrés » qui ne parlent « même pas » français ou déplorant le manque de maîtrise du français (ou du néerlandais ou de l'allemand) des personnes issues de l'immigration en Belgique. Par conséquent, lorsqu'un individu d'origine étrangère témoigne, à l'inverse, d'une excellente connaissance du français, on le cite volontiers en exemple. Il est fréquent, dans le même sens, que les médias défendent la cause d'un immigré menacé d'expulsion lorsque celui-ci a bien appris le français, preuve qu'il s'agit là d'une dimension importante et qui paraît suffisamment remarquable pour être soulignée.

Celles et ceux qui ont répondu à l'enquête commanditée par la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas exprimé majoritairement une représentation négative des compétences en français des personnes issues de l'immigration, même si un quart de l'échantillon a marqué son accord avec une telle représentation (la proportion augmentant quelque peu lorsqu'il s'agissait de partager une vision négative du français parlé par les jeunes d'origine étrangère). Toutefois, il est frappant de constater que seuls 24% des informateurs considèrent comme évident que la plupart des élèves issus de l'immigration des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont francophones : en effet, la grande majorité

des répondants pense que ces élèves ne sont pas francophones (28%) ou hésite quant à la réponse à donner (48%)⁴.

Un tel résultat peut surprendre. Certes, il est incontestable que parmi les primo-arrivants, on trouve de nombreuses personnes venues de pays où la population ne parle pas en général français – rappelons toutefois que la majorité des étrangers vivant en Belgique viennent de France et des Pays-Bas et qu'une part importante des autres vient de pays au moins partiellement francophones. Mais en ce qui concerne les élèves issus de l'immigration des écoles de Bruxelles et de Wallonie, la situation est très différente : la plupart de ces élèves sont des descendants d'immigrés de 2^e, 3^e voire 4^e générations, qui, d'après les estimations disponibles, sont dans leur grande majorité francophones, voire francophones monolingues, ce qui n'est guère étonnant vu qu'ils ont été scolarisés uniquement en Belgique.

Comment se fait-il que ces jeunes ne soient pas perçus comme francophones ? **Pourquoi entend-on si souvent parler des « immigrés qui ne parlent pas français » ?** Il faut souligner tout d'abord que **le fait de considérer un individu comme francophone ou non ne va de toute façon pas de soi : personne ne peut définir de critères objectifs permettant de dire à partir de quel niveau de maîtrise du français on devient francophone**. Se voir, et être perçu par autrui, comme un francophone est donc avant tout une affaire de représentation.

4 Les données chiffrées que nous présentons ici et plus loin dans le texte correspondent aux pourcentages d'individus interrogés lors de l'enquête qui ont exprimé leur accord ou leur désaccord (ou leur absence de point de vue) vis-à-vis d'un énoncé qui leur était présenté au sein d'une liste de phrases exprimant des représentations sur les langues, l'immigration et l'intégration.

Maitriser le français : c'est-à-dire ?

Qu'est-ce maitriser une langue ? A partir de quel niveau de compétence va-t-on dire qu'un individu maitrise ou non telle ou telle langue ? Aucun linguiste ne peut donner une réponse unique et définitive à cette question et ce pour de multiples raisons. Maitriser une langue, c'est connaître les normes qui définissent la prononciation des mots de cette langue, leur sens, les manières de les combiner pour faire des phrases, etc., et c'est aussi être capable de produire des énoncés conformes à ces normes dans la pratique. Or, personne n'a une connaissance totale de ces normes et personne n'est en mesure de les respecter constamment. Dès lors, la maitrise de la langue n'est jamais absolue, mais elle est toujours relative. Aussi, on ne peut pas opposer des gens qui maitrisent le français à d'autres qui ne le maitrisent pas. En revanche, on peut tenter de distinguer des niveaux de connaissance d'une langue, notamment pour définir des cursus de formation⁵ – tout en sachant que les frontières entre ces niveaux sont toujours discutables car, dans la réalité, il y a toujours un continuum entre les niveaux de maitrise des individus.

Par ailleurs, les normes de chaque langue varient en fonction des contextes : on n'a pas la même vision de ce qu'est « bien parler », et du coup les mêmes attentes à cet égard, selon que l'on parle avec telle ou telle personne, dans telle ou telle région, lors d'une discussion de café ou d'une réunion professionnelle, etc. Autrement dit, le niveau de maitrise de la langue d'une personne donnée sera jugé suffisant dans tel contexte et non dans tel autre.

Enfin, il faut bien distinguer la maitrise du français au sens défini ci-dessous et la *capacité à communiquer* en français : en effet, dans certains contextes, un individu peut parfaitement arriver à se faire comprendre, même s'il ne respecte pas certaines normes en matière de prononciation ou de syntaxe, et ce même individu peut communiquer efficacement en français dans toute une série de situations orales, tout en ayant par exemple une connaissance très limitée du vocabulaire formel, de l'orthographe française et des normes d'usage de la langue écrite en général.

Par conséquent, les *problèmes* que certaines personnes issues de l'immigration peuvent rencontrer au niveau de la maitrise du français peuvent être de natures très différentes :

- certains n'ont pas une connaissance et une pratique suffisantes des normes de base du français et sont dès lors dans l'incapacité de communiquer efficacement dans les situations de la vie courante (par exemple avec les enseignants de leurs enfants, avec le personnel des services publics, etc.). Une meilleure acquisition du français est alors le seul moyen pour eux de pouvoir réellement participer à la vie publique sous ses divers aspects.
- D'autres ont en revanche une maitrise suffisante du français pour se faire comprendre dans la plupart des situations quotidiennes de communication. Bien que l'on ne dispose pas de données permettant de mesurer le niveau de maitrise du français dans la population, on peut estimer que c'est le cas de la grande majorité

⁵ C'est l'objectif du « Cadre européen commun de référence pour les langues », qui permet de déterminer un niveau linguistique déterminé et reconnu par les opérateurs de formation, et de la déclinaison qui en est faite, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le *Référentiel et test de positionnement pour le français langue étrangère et seconde (FLES) réalisé par l'asbl Lire et Écrire et disponible auprès de cette association.*

des Bruxellois et des Wallons d'origine immigrée et que ceux-ci savent donc *parler* français. S'ils peuvent en règle générale communiquer de façon satisfaisante en français, ce n'est pas toujours le cas dans toutes les situations ou pas face à tous les publics.

- a) Ils connaissent parfois des difficultés dans l'emploi d'un registre soutenu, ou dans l'usage écrit du français – une caractéristique qu'ils partagent du reste avec l'ensemble des Belges peu scolarisés. En d'autres termes, ils ne sont pas toujours en mesure de mener à bien certaines activités qui demandent des compétences langagières assez élaborées qui s'apprennent en général via une scolarisation longue – compétences qu'ils ne maîtrisent alors ni en français ni dans aucune autre langue. Là encore, il s'agit d'une situation qui ne peut être résolue que par un apprentissage plus approfondi ou par des mises en situation d'appropriation de la langue ; cependant, il faut souligner à nouveau que cette réalité n'est en rien spécifique aux populations issues de l'immigration.
- b) Ils ne parlent pas tous un français *normé* ou considéré comme *correct* : certains ont par exemple un accent, ou ne maîtrisent pas toutes les subtilités de la conjugaison française. Cela crée rarement des malentendus, mais cela peut en revanche avoir des conséquences dans le regard de l'autre : quelqu'un qui rencontre de telles difficultés en français sera parfois simplement considéré comme un locuteur comme les autres, mais sera aussi parfois perçu comme un locuteur non légitime, comme quelqu'un qui manque d'éducation ou comme un « immigré », avec toutes les discriminations que cela peut engendrer. Le fait qu'ils ne parlent pas français *comme « nous »* rappelle leur *différence*, leur *altérité* (leur accent n'est pas simplement populaire, incorrect, c'est un accent étranger), il nous montre que ces individus ne se sont pas totalement *assimilés* – ce qui, comme nous le verrons, reste malgré tout une préoccupation majeure dans la conception dominante de l'intégration.

Qu'est-ce qui va dès lors nous conduire à voir quelqu'un qui a une maîtrise *relative* du français comme un « allophone » (quelqu'un qui parle une langue *autre* que le français), plutôt que comme un francophone ? Dans le contexte francophone et dans le cas des personnes issues de l'immigration, on peut identifier au moins **trois facteurs qui freinent la reconnaissance des « francophones d'adoption » en tant que francophones à part entière**.

- 1) Les généralisations abusives au sujet des difficultés linguistiques des personnes d'origine étrangère font partie des **stéréotypes négatifs** dont sont fréquemment l'objet les communautés d'origine immigrée, en particulier depuis les dix dernières années qui ont vu se durcir en Europe les discours stigmatisants à leur égard⁶.
- 2) On a souvent pu observer au niveau international que les francophones avaient, plus que les autres communautés linguistiques, tendance à considérer que les individus ne parlaient pas assez bien leur langue commune, et faisaient preuve d'une **attitude puriste en matière de langue** qui les conduisait à sanctionner tout écart par rapport au « bon usage » du français⁷. Autrement dit, on peut penser que les francophones auront tendance à voir la bouteille à moitié vide, plutôt qu'à moitié pleine : ils seront davantage attentifs aux erreurs commises par un francophone d'origine étrangère que par la qualité relative de sa maîtrise du français.

Ce regard porté sur la pratique du français par des personnes issues de l'immigration tend à renforcer encore leurs difficultés, particulièrement dans les situations où leur maîtrise du français est susceptible d'être évaluée (entretiens d'embauche, rencontres avec des conseillers en formation, etc.) et où, comme tout locuteur qui se sent illégitime, les personnes issues de l'immigration peuvent ressentir une insécurité linguistique⁸ et voir leurs performances en matière de langue se détériorer, en raison du stress, de la crainte de faire des fautes, etc.⁹

- 3) Enfin, ce qui conduit à considérer que les personnes issues de l'immigration ne parlent pas français, ce n'est pas simplement le fait qu'elles le parlent *différemment*, mais c'est aussi le fait qu'elles ne le parlent *pas exclusivement*, parce qu'elles parlent d'autres langues. En effet, **sous prétexte que ces personnes parlent parfois une autre langue que le français dans le cadre privé, on en déduit qu'elles ne parlent pas ou qu'elles parlent mal français**, comme si le bilinguisme était impossible. Dans un article de presse récent, un journaliste affirmait ainsi que « la moitié des enfants nés à Bruxelles ne parlent aucune des deux langues officielles de la capitale – le français et le néerlandais – ou l'anglais »¹⁰. La moitié des petits Bruxellois ne parleraient pas français ou néerlandais ? Voilà de quoi alimenter bien des stéréotypes. Le journaliste se basait en fait sur les chiffres du « taalbarometer » qui

6 Voir Martiniello, M., *La démocratie multiculturelle. Citoyenneté, diversité, justice sociale*. Paris : Presses de Sciences Po, 2011.

7 Voir Klinckenberg, J.-M., « La conception essentialiste du français et ses conséquences. Réflexions polémiques », dans *Revue belge de philologie et d'histoire* 79 (3), 2001, p. 805-824.

8 Sur cette notion, voir Francard, M., « Insécurité linguistique », dans Marie-Louise Moreau (éd.), *Sociolinguistique. Les concepts de base*. Sprimont : Pierre Mardaga, 1997, p. 170-176.

9 Cette insécurité linguistique est notamment ressentie par les personnes issues de l'immigration interrogées en Belgique dans le cadre de deux enquêtes récentes : Jeurissen, L., Gsir, S., Jamin, J., Perrin, N. & M. Martiniello, *Langue française, allophonie et défis sociaux. Le cas des adultes en situation post-migratoire*, dans *Français & Société* n°18, 2008 ; Lucchini, S., Hambye, Ph., Forlot, G. & I. Delcourt, *Francophones et plurilingues : le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de l'immigration*, dans *Français et société* n°19, 2008. Soulignons que, comme le montre le travail de Lucchini et ses collaborateurs, le fait pour de nombreux Belges issus de l'immigration de ne pas se sentir acceptés et reconnus comme Belges à part entière par la communauté d'accueil crée chez eux une difficulté à se définir comme des « francophones » même lorsque le français est leur langue principale voire unique.

10 Voir de Decker, Cl., « L'anglais doit devenir une langue officielle à Bruxelles », *Le Soir*, 24/10/2013.

indiquent que la moitié des enfants nés dans la capitale belge utilisent à la maison une autre langue que le français, le néerlandais ou l'anglais, que ce soit de façon exclusive ou en combinaison avec une de ces trois langues – l'usage de deux langues dans le milieu familial est la règle pour un de ces jeunes Bruxellois sur deux¹¹. Les Bruxellois sont donc indiscutablement multilingues, mais cela ne signifie en rien qu'ils ne parlent pas une des deux langues officielles de leur environnement.

S'il est indéniable qu'on trouve parmi les personnes issues de l'immigration, et en particulier chez des adultes installés en Belgique à date récente, des individus qui n'ont qu'une compétence limitée en français et qui expriment le besoin d'approfondir leur connaissance de cette langue, faire de toutes les personnes d'origine étrangère des « allophones » est un amalgame qui n'a pour effet que de stigmatiser les communautés immigrées.

Interroger les idées reçues

« Il y a beaucoup d'immigrés qui ne savent même pas parler français », pas vrai ?

- De qui parle-t-on ? De primo-arrivants qui n'ont effectivement pas encore eu le temps d'apprendre à communiquer en français ? Ou de personnes installées en Belgique depuis plusieurs générations et qui ont été scolarisées en Belgique ?
- Qu'est-ce que ça veut dire « savoir parler » français ? Se débrouiller pour communiquer ? Ou plutôt savoir lire des documents administratifs complexes et savoir écrire des textes structurés et sans faute d'orthographe... ? Dans le dernier cas, il y a alors certainement beaucoup de Belges de toutes origines qui ne « savent même pas parler français »...

En réalité, vu le flou qui l'entoure, ce genre de discours ne veut pas dire grand-chose, mais il est basé :

- sur un stéréotype (on fait comme si les difficultés de communication en français d'une minorité d'individus d'origine étrangère concernaient l'ensemble des personnes issues de l'immigration) et sur un amalgame (dès qu'on entend parler une personne dans une autre langue, ou avec un accent, on en déduit abusivement qu'elle ne sait pas parler français) qui conduisent à exagérer les problèmes de maîtrise du français au sein de la population d'origine immigrée ;
- sur une vision stigmatisante des populations d'origine étrangère qui cherche à montrer qu'elles sont coupables, fautives : si certains ne savent même pas parler français (sous-entendu : « alors que c'est possible pour tout le monde »), c'est parce qu'elles refusent de s'intégrer, de faire des efforts, etc. (voir ci-dessous section 3)

¹¹ Voir Janssens, R., *Meertaligheid als cement van de stedelijke samenleving. Een analyse van de Brusselse taalsituatie op basis van taalbarometer 3*. Bruxelles : VUBPRESS, 2013.

La non-maitrise du français : entre cause et symptôme des difficultés d'intégration

Si les médias regorgent de discours sur les lacunes en français des personnes issues de l'immigration, c'est notamment parce que le manque de compétences dans la langue commune est perçu aujourd'hui comme un problème central pour l'intégration de ces personnes : pour les individus qui auraient *effectivement* des difficultés dans la maîtrise du français, ces difficultés constitueraient à la fois la cause principale et le signe par excellence de leur manque d'intégration.

Cette vision du rapport entre maîtrise de la langue et intégration peut paraître évidente à première vue, non seulement parce qu'elle est couramment évoquée dans le débat public, mais aussi parce qu'elle est en partie fondée. Nous verrons néanmoins qu'elle simplifie à outrance la relation entre la maîtrise de la langue du pays d'accueil et l'intégration des migrants.

La langue comme signe d'intégration

On considère spontanément que la façon dont une communauté d'origine étrangère utilise ses langues propres et la langue du pays d'accueil indique directement à quel point elle est intégrée à la société d'accueil. Une communauté installée depuis longtemps dans une région donnée aura certes toujours tendance à s'assimiler linguistiquement : si elle fait pleinement partie de la société d'accueil, une minorité linguistique est en effet le plus souvent amenée à adopter la langue du pays d'accueil, parce que c'est la langue majoritaire,

la langue du travail, de l'éducation, des médias, et qu'elle connaît donc à la fois un prestige et une diffusion qui la rendent incontournable. Au fil des générations, la langue majoritaire devient si présente dans le groupe minoritaire que celui-ci perd l'usage de sa langue propre et cesse de la transmettre : celle-ci n'ayant plus d'utilité spécifique, puisque tout le monde connaît la langue majoritaire, les membres de la minorité n'ont souvent plus de motivation suffisante pour conserver cet outil de communication dont ils n'ont plus réellement besoin.

C'est sans doute parce que nous connaissons intuitivement ce phénomène de changement linguistique au sein des communautés minoritaires que nous avons tendance à en déduire les conclusions suivantes : si à Bruxelles et en Wallonie, une personne d'origine étrangère parle bien français, c'est qu'elle est intégrée ; si elle parle mal français ou parle encore une langue de sa communauté d'origine, c'est qu'elle n'est pas intégrée. Comme le suggère une des informatrices de l'enquête commandée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, Chloé¹² (24 ans, conseillère dans une entreprise à finalité sociale), lorsque l'on a face à soi un individu issu de l'immigration qui ne parle pas bien la langue du pays d'accueil « *inconsciemment, ça donne des a priori* » (négatifs) quant au degré d'intégration de cette personne.

Toutefois, la réalité est sensiblement plus complexe que ce que ces raisonnements laissent entendre. On peut tout d'abord se demander à nouveau ce que signifie être intégré : **il est nécessaire de distinguer différentes formes d'intégration, ce qui permet de voir qu'elles**

12 Toutes les personnes dont les propos sont rapportés dans ce texte ont été interviewées dans le cadre de l'enquête évoquée ci-dessus. Les prénoms mentionnés sont des pseudonymes.

entretiennent des liens plus ou moins étroits avec la maîtrise de la langue. Par exemple, on peut souligner que **la première génération d'immigrés italiens en Wallonie était partiellement intégrée (tout en occupant les positions sociales les plus basses) au sens où elle avait accès à l'emploi, au logement, intégrait les mouvements syndicaux, même si sa maîtrise du français était très certainement imparfaite**¹³. Dans le même sens, **de nombreuses personnes participent à la vie économique même si elles n'ont pas eu la chance d'apprendre le français et tentent de se débrouiller pour s'insérer socio-économiquement dans des conditions souvent très difficiles.** On sait en effet que certains secteurs particuliers du marché du travail ne nécessitent qu'une maîtrise très limitée du français et fonctionnent essentiellement dans une langue de l'immigration. Les professionnels interrogés dans le cadre de l'enquête ont ainsi pu témoigner de plusieurs exemples de personnes allophones ayant réussi à décrocher un petit boulot ici ou là, dans des conditions très précaires. Federica (46 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle) évoquait ainsi, dans le cadre de l'enquête, le cas suivant : *« vous savez que j'ai eu une dame récemment, turque aussi, qui a travaillé comme technicienne de surface au ministère des Finances et qui parle pas français ; magnifique hein quand même ! Elle me dit : je comprends juste ce qu'on me demande mais comme je travaillais bien, on m'a gardée ».*

Les personnes qui exercent une activité rémunérée dans ce type de secteur où des compétences limitées en français sont suffisantes, en occupant le plus souvent des emplois subalternes dont personne ne veut, contribuent à l'économie : même si elles ne parlent pas la langue du pays d'accueil, elles atteignent ainsi une forme d'intégration socio-économique. Toutefois, cette

forme d'intégration partielle ne conduit pas nécessairement à un apprentissage du français : ces environnements de travail ne favorisent pas nécessairement l'usage de la langue (s'il s'agit par exemple de métiers techniques qui ne supposent aucun contact) et cette intégration économique peut même parfois rendre plus difficile l'accès à des cours de français, en limitant le temps disponible pour cela. Tout comme le fait de travailler et d'être intégré économiquement ne mène à l'acquisition du français que si le travail permet des contacts avec des francophones, le fait d'être intégré dans le quartier de la ville où l'on habite depuis plusieurs années ne permet d'augmenter sa maîtrise du français que si on a eu les moyens de s'installer dans un quartier mixte et non par exemple dans un environnement qui est le produit de la ségrégation urbaine et où sont concentrées les populations pauvres et d'origine immigrée. En résumé, **un individu peut ne pas parler français et être partiellement intégré, le degré d'acquisition de la langue dépendant en réalité des conditions particulières de cette intégration.** Lorsque l'on rencontre quelqu'un qui ne parle pas bien français, on ne peut donc pas en déduire purement et simplement que cette personne n'est pas intégrée.

Opérer ce genre de déduction est encore plus problématique lorsque nous le faisons uniquement parce que nous entendons un individu d'origine étrangère parler une autre langue que le français. Le fait d'entendre deux personnes issues de l'immigration parler une langue minoritaire dans un transport en commun par exemple conduit parfois certains à se dire : si ces personnes étaient vraiment intégrées, elles auraient abandonné la langue de leur communauté d'origine pour adopter le français. **C'est oublier cependant que l'on peut tout à fait apprendre le français tout en maintenant l'usage d'une autre langue dans le cadre familial par exemple.** Si ce cas de figure est plus rare que celui où la

13 Voir Lucchini, S., « De la langue à la cohésion sociale ou de la cohésion sociale aux langues ? », dans V. Conti, J.-F. De Pietro et M. Matthey (éds), *Langue et cohésion sociale. Enjeux politiques et réponses de terrain*. Neuchâtel : Délégation à la langue française, 2012, p. 87-110.

langue seconde supplante la langue d'origine, il concerne néanmoins bon nombre de personnes d'origine étrangère qui restent attachées aux langues qu'elles associent à leur histoire familiale, même lorsqu'elles les emploient effectivement très peu et ont le français pour langue principale¹⁴. Reste que, comme nous le verrons plus loin (voir section 4), c'est précisément cet attachement qui est perçu de façon négative, ou à tout le moins ambiguë, par un nombre important de Bruxellois et de Wallons.

Les compétences linguistiques : gages de réussite et causes des difficultés en matière d'intégration ?

Si l'apprentissage de la langue commune par les immigrants est une question si sensible, c'est également en raison de la croyance selon laquelle la langue joue un rôle crucial dans l'intégration au sens large, et en particulier dans l'accès à l'emploi, à la formation, etc. Si nous venons de rappeler que le manque de maîtrise du français n'empêchait pas des formes d'intégration partielle, il est incontestable que parler la langue dominante et officielle du pays où l'on vit est un *atout* très important pour *mieux* s'intégrer à la vie sociale, culturelle, économique et citoyenne de ce pays – ce dont témoignent d'ailleurs fréquemment les professionnels interrogés dans l'enquête. L'évidence de ce constat conduit cependant souvent à deux conclusions douteuses.

Premièrement, selon bon nombre de personnes, le fait que certains individus d'origine immigrée ne parlent pas ou parlent mal français serait la cause *principale* de toutes les difficultés d'intégration qu'ils rencontrent (sur le marché du travail ou à l'école notamment). Plus de la moitié des répondants à l'enquête de la Fédération Wallonie-Bruxelles

(51%) s'accordent ainsi avec cette vision des choses (et ils ne sont que 28% à la contester formellement). Cette idée selon laquelle les difficultés scolaires des jeunes issus de l'immigration s'expliqueraient principalement par leur manque de connaissance du français, qui serait lui-même dû à leur bilinguisme supposé, est également très courante dans la presse.

Comme nous l'avons déjà relevé, cette représentation du rôle de la langue dans les problèmes d'intégration considère un peu rapidement que les personnes d'origine étrangère qui connaissent des difficultés d'intégration ont en général une maîtrise particulièrement faible du français et ne l'utilisent pas comme langue principale – en négligeant notamment le fait que les difficultés linguistiques qu'elles peuvent rencontrer à l'école ou ailleurs sont parfois moins dues à une méconnaissance du français qu'à un manque de familiarité avec certains usages formels de la langue écrite. Mais, par ailleurs, cette représentation qui explique toutes les difficultés d'intégration par la langue tend à négliger le poids considérable d'autres facteurs : par exemple, Isabelle (51 ans, responsable de formations dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle) estime que si les individus d'origine étrangère n'apprennent pas rapidement le français, « *ils vont rester de nouveau groupés entre personnes pratiquant la même langue et auront du mal à aller vers d'autres groupes* » ; elle pense ainsi qu'il est évident que ce sont les difficultés linguistiques, et non par exemple la ségrégation urbaine ou scolaire, qui limitent les rencontres entre les personnes issues de l'immigration et les autres citoyens.

On tend ainsi à confondre la cause et la conséquence : en règle générale, ce n'est pas parce qu'on ne parle pas bien français qu'on a du mal à s'intégrer, mais c'est

¹⁴ Voir à ce sujet Lucchini, S. et al., *Francophones et plurilingues*, op. cit.

parce qu'on est confronté, au départ, à des difficultés pour s'intégrer que l'on ne se trouve pas dans les conditions adéquates pour s'approprier le français.

Si, par exemple, il n'y a pas d'intégration par le travail pour une part importante de la population d'origine étrangère¹⁵, ce n'est pas d'abord en raison de lacunes linguistiques : c'est avant tout en raison du manque d'emplois disponibles et des exigences en termes de qualification. Si les élèves issus de l'immigration présentent des performances plus faibles que les autres aux tests internationaux¹⁶, ce n'est pas tant parce qu'ils ne connaîtraient pas le français que parce qu'ils sont majoritairement scolarisés dans des établissements ou des filières de relégation où les compétences de tous les élèves sont en général moins développées. **Que ces problèmes d'intégration à un niveau social assez large puissent engendrer ensuite des lacunes au niveau linguistique, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais il est important de ne pas faire de ces questions linguistiques l'enjeu central en matière d'intégration alors qu'en fait, il s'agit plus fondamentalement de la conséquence de réalités économiques et sociales.**

Si l'on n'y prend garde, à force de faire porter par la langue des problèmes qui la dépassent de loin en supposant que les difficultés linguistiques expliquent toutes les difficultés d'intégration, on en vient à considérer que l'apprentissage de la langue commune est la solution première de tous les problèmes en question – ce qui constitue la deuxième conclusion discutable à laquelle conduit trop souvent le fait de souligner que la langue est un atout pour une meilleure intégration. On retrouve ainsi souvent dans le débat public

l'idée selon laquelle l'apprentissage du français serait un gage d'intégration, comme si cela pouvait assurer une insertion sociale, économique et culturelle (permettre d'ouvrir les portes du marché du travail, d'intégrer des groupes sociaux variés, etc.) *indépendamment d'autres conditions qui se jouent en amont*. Lorsque l'on considère, comme Christine (52 ans, responsable d'un service social), que « l'apprentissage de la langue, c'est quand même la base pour pouvoir s'intégrer », qu'il s'agit là du facteur le plus déterminant, de la *condition première* de l'intégration, on est amené à penser que si les personnes d'origine étrangère apprenaient toutes à bien parler français, leurs difficultés d'intégration s'éloigneraient aussitôt. Dès lors, comme on peut lire dans les forums sur internet, « tous ces immigrés qui ne parlent pas français » n'auraient « pas à se plaindre » qu'ils ne trouvent pas de travail.

Là encore, la relation établie entre connaissance de la langue et intégration doit être interrogée : un immigré récent en Wallonie qui ne parlerait pas français verrait effectivement toute une série d'aspects de son intégration facilités par un apprentissage minimal du français comme outil de communication de base, mais cela ne le doterait pas des qualifications requises pour trouver un emploi stable ou des moyens financiers nécessaires pour habiter dans un quartier « mixte ». De plus, sur le plan strictement linguistique, même un apprentissage avancé du français ne le doterait pas nécessairement des ressources linguistiques indispensables pour exercer un métier demandant une familiarité avancée avec l'écrit ou pour comprendre des documents administratifs complexes exigeant un niveau élevé de maîtrise de l'écrit en français.

15 Voir notamment le *Rapport de Monitoring socio-économique*, édité par le SPF emploi et le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, Bruxelles, septembre 2013, disponible sur les sites internet de ces deux institutions.

16 Voir Jacobs, D., Rea, A., Teney, C., Callier, L. & S. Lothaire, *L'ascenseur social reste en panne. Les performances des élèves issus de l'immigration en Communauté française et en Communauté flamande*. Bruxelles : Fondation Roi Baudouin, 2009.

Cela montre donc bien que, contrairement à ce qui est présumé par beaucoup de gens, il ne suffirait pas que les individus d'origine étrangère apprennent parfaitement le français pour que soudainement les problèmes d'intégration (d'accès au marché de l'emploi, de ségrégation urbaine, socio-économique ou scolaire) soient résolus. **En faisant comme si l'apprentissage du français était la clé de l'intégration, on évite de s'interroger sur les conditions**

de l'intégration en Belgique et sur les opportunités réelles de participation à la vie sociale, économique et culturelle qui sont offertes aux personnes issues de l'immigration. Cela conduit du coup à limiter l'ampleur des mesures à mettre en œuvre pour réellement assurer une intégration digne de ce nom à chacun : « ils n'ont qu'à apprendre à parler français »... et tout rentrera dans l'ordre.

Interroger les idées reçues

« Ces immigrés qui ne parlent pas français, faut pas qu'ils s'étonnent après de ne pas être intégrés à la société », pas vrai ?

- Qu'est-ce qui permet de dire qu'ils ne parlent pas français ? Simplement le fait de les entendre parler d'autres langues ? Le plus souvent, cela se fonde sur un stéréotype ou sur un amalgame (voir section 1 ci-dessus).
- Au nom de quoi prétend-on que des gens ne sont pas intégrés à la société ? Même s'ils ne parlent pas bien ou peu français, ça ne veut pas dire, par exemple, qu'ils ne travaillent pas et qu'ils ne jouissent donc pas d'une intégration spécifique (ici économique).
- Par ailleurs, qu'est-ce que ça veut dire « être intégré » ? Être totalement « comme nous » ? (voir section 4 ci-dessous). Ou « être intégré », c'est plutôt avoir la possibilité de participer à toutes les dimensions de la vie en société, qui est toujours plurielle ? Dans ce cas, les problèmes d'intégration, cela ne concerne pas que les personnes issues de l'immigration, mais bien tous ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires et qui rencontrent des obstacles pour accéder au marché du travail, pour se loger, pour avoir des activités culturelles et associatives, etc.
- Quel est le rôle de la maîtrise de la langue dans tout ça ? Il est incontestable que la maîtrise du français va *faciliter* l'accès à toutes ces dimensions de la vie sociale. Mais c'est loin d'être *suffisant* et il faut surtout bénéficier de certaines conditions d'intégration plus larges pour que la participation de tous à la vie économique, sociale et culturelle soit possible et permette alors un apprentissage du français par les allophones : si je ne trouve pas de travail faute de qualification et d'emplois disponibles, si je suis condamné à vivre dans un quartier pauvre où se concentrent des groupes issus de l'immigration, le fait d'apprendre à parler français ou de le maîtriser comme un francophone natif ne changera pas grand-chose à mon intégration.

L'apprentissage de la langue du pays d'accueil par les personnes d'origine étrangère, ce n'est pas la condition principale de leur intégration, ni la cause de leurs éventuelles difficultés d'intégration, mais ce peut être la conséquence des conditions d'intégration plus ou moins favorables mises en place par la société d'accueil.

Intégration et apprentissage du français : une question de volonté ?

Vu l'importance que les Bruxellois et les Wallons accordent à la nécessité de l'apprentissage du français par les immigrants, comment expliquent-ils que les personnes d'origine étrangère ne soient pas toutes amenées à maîtriser cette langue¹⁷ ? La réponse à cette question parmi les personnes interrogées lors de l'enquête est à la fois des plus convergentes... et des plus problématiques. Pour plus de deux tiers des répondants (69%), l'apprentissage du français est tout simplement une question d'efforts et de volonté d'intégration. Cette idée est également très présente chez les personnes travaillant dans le secteur de l'insertion professionnelle, qui soulignent la quantité et la qualité des cours de français disponibles et qui estiment dès lors, comme Martine (55 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle), qu'il faut vraiment vouloir « *se cacher* » pour ne pas apprendre le français. Par définition, une langue, c'est « *accessible à tous* » comme le remarque Isabelle (51 ans, responsable de formations dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle) ; puisque la « *possibilité* » d'apprendre la langue existe « *toujours* » selon Mathieu (37 ans, assistant social dans un service social), le fait d'apprendre le français ou non ne peut dépendre que de la « *volonté de la personne* » : « *si on veut, on peut* » comme le résume Émilie (33 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle).

La volonté d'intégration mise en doute

Or, la volonté des immigrants d'apprendre le français et de s'intégrer en général est fréquemment mise en doute. Julie (49 ans, responsable de la cellule d'alphabétisation d'un service social) estime ainsi que la non-connaissance du français par les personnes d'origine étrangère ne constitue pas réellement un problème pour elles, car elles n'ont « *pas spécialement envie de trouver du travail* » ou « *d'être autonomes* ». Certains, légèrement plus magnanimes, considèrent que, peut-être, les immigrants ne se rendent pas compte de la nécessité pour eux d'apprendre la langue du pays d'accueil : Émilie estime que certaines de ces personnes, vivant en Belgique depuis plusieurs années, « *ne voient pas vraiment (...) le besoin de parler français* », « *ne se rendent peut-être pas compte que pour trouver un travail il vaut mieux bien savoir parler français quand même* ». Dans le même sens, une majorité de répondants (53%) estime qu'il faudrait insister davantage sur la nécessité pour les immigrés d'apprendre le français. De façon plus générale, cette idée selon laquelle les immigrés devraient davantage « *montrer leur volonté de s'intégrer* », faire le « *choix de s'intégrer* » est omniprésente dans les discours qui circulent dans l'espace public, qu'il s'agisse de ceux produits par la Commission européenne ou par des personnalités qui font autorité dans le monde politique ou économique. On ne doit plus vraiment s'étonner, dès lors, de voir que, d'après l'enquête Eurobaromètre citée plus haut¹⁸, le manque de volonté de s'intégrer de la part des migrants est considéré par les Européens comme le principal obstacle à leur intégration, à côté des problèmes linguistiques.

17 L'ampleur de ce problème étant par ailleurs, comme nous l'avons vu plus haut, sans doute plus importante dans leurs représentations que dans la réalité.

18 Eurobarometer, *Migrant Integration. Aggregate Report*, op. cit.

D'où viennent ces représentations qui posent comme une évidence que les personnes d'origine étrangère refuseraient de s'intégrer dans nos sociétés ? Ce ne sont en tout cas pas les nombreuses enquêtes menées auprès de ces personnes qui vont confirmer une telle vision des choses, sachant que ces enquêtes montrent que l'intégration, et notamment l'intégration par l'apprentissage de la langue commune, est pour elles une préoccupation majeure¹⁹. Il semble que **nous sommes ici face à un stéréotype au sens fort de ce terme** (voir encadré ci-dessus, p. 9) : **il s'agit d'une croyance, basée sur une généralisation abusive, qui permet au groupe majoritaire d'expliquer la situation sociale et économique des groupes issus de l'immigration d'une manière qui préserve ses intérêts et qui le dispense de s'interroger sur son rôle dans les difficultés d'intégration, tout en l'aidant à justifier les attitudes négatives qu'il développe à l'égard des communautés immigrées.**

Un stéréotype qui permet de stigmatiser et d'exclure

Dans le cas qui nous occupe, **le stéréotype relatif au manque de volonté d'intégration des immigrés permet de penser les difficultés d'intégration comme des problèmes dont ces personnes seraient en premier chef responsables individuellement, et non comme des problèmes collectifs qui interrogeraient les conditions d'intégration mises en place par la société d'accueil.** Selon cette logique, les personnes d'origine étrangère n'auraient « pas à se plaindre », puisque finalement ce serait elles qui refuseraient de s'intégrer, mais en plus, elles ne *mériteraient* pas, du coup, de bénéficier du soutien de la collectivité.

Ainsi, en matière d'aide sociale, cela « énerve » Émilie (33 ans, conseillère en orientation dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle) que « *beaucoup d'étrangers passent parfois avant nous* », alors que « *déjà chez nous, dans les Belges, il y a des gens qui ont besoin d'être aidés* ». Certes, elle n'est pas « *contre le fait qu'on aide les étrangers* », mais elle pense qu'il « *faudrait peut-être d'abord s'occuper des Belges à proprement parler* » et qu'il faut que les immigrés « *montrent de la bonne volonté et [que] c'est pas toujours le cas* ». Les propos tenus par Émilie ne font pas d'elle nécessairement une personne particulièrement égoïste ou xénophobe. Ce qu'ils nous disent sur sa morale personnelle importe peu et l'enjeu n'est pas de porter un jugement sur ses prises de positions. Ils témoignent en revanche, tout comme les réactions de nos autres informateurs, de l'existence d'un imaginaire politique particulier, qui s'exprime à travers les discours qui circulent quotidiennement dans l'espace public et qui construisent une certaine vision de ce qui est politiquement légitime et souhaitable. Ce sont les fondements d'un tel imaginaire qu'il nous semble crucial d'interroger, d'autant plus lorsque l'on prend la mesure de ses conséquences politiques. Ainsi, un tiers des répondants à l'enquête (34%) rejoint le point de vue évoqué par Émilie et estime qu'il n'est pas normal que quelqu'un qui ne parle pas français reçoive de l'argent du CPAS – une part certes minoritaire, puisque 53% des informateurs rejettent cette affirmation, mais néanmoins significative vu la radicalité de la proposition. D'autres résultats montrent à quel point est ancrée l'idée selon laquelle bien parler français est une question de volonté et combien il est donc légitime de condamner celles et ceux qui ne prendraient pas leurs responsabilités en apprenant la langue commune : pour une majorité des répondants (63%), seules les personnes qui font des efforts pour s'intégrer en apprenant le français « méritent » d'obtenir la nationalité belge, tandis que 44% d'entre eux s'accordent avec l'énoncé selon

19 Voir à ce sujet les références proposées en note 9.

lequel de nombreux immigrés « profitent du système belge » sans faire les efforts nécessaires pour s'intégrer, comme celui d'apprendre le français – le terme « profitent » présupposant que les avantages qu'ils en retirent sont indus, non mérités.

Un point de vue aveugle aux conditions d'immigration et d'intégration

Tous ces raisonnements reposent sur l'idée selon laquelle le sort des individus dépend de leurs choix et qu'ils en sont dès lors responsables : d'après cette vision des choses, les « immigrés » ont choisi de quitter le pays, ils ont choisi de rester entre eux, de ne pas apprendre le français, de ne pas travailler... qu'ils assument ! **Ce discours de responsabilisation est absolument aveugle aux conditions qui déterminent les actes individuels, qui n'ont souvent que l'apparence de « choix ». En réalité, contrairement à ce que suggère Émilie qui prétend que « si on veut, on peut », il est bien des cas où les individus veulent s'intégrer, réussir à l'école, trouver du travail, apprendre le français, etc. mais où ils ne peuvent pas, faute des ressources de diverses natures qui sont indispensables pour rendre cette volonté possible.** Étant donné le niveau de formation relativement faible d'une part importante des immigrants et vu les conditions dans lesquelles ils émigrent (guerre, régime politique autoritaire, problèmes économiques), ils manquent donc le plus souvent des ressources qui leur permettraient de se trouver dans les meilleures conditions pour s'intégrer dans la société d'accueil. Quant aux descendants de ces migrants, vu que les politiques sociales ou éducatives n'améliorent que marginalement leur situation sociale et économique par rapport à celle des membres de la société d'accueil, leurs chances de s'intégrer pleinement à la société sont donc elles aussi fortement réduites. Lorsqu'à ces difficultés propres à la situation du migrant viennent s'ajouter des conditions d'accueil très défavorables, aux niveaux tant économique (p. ex. niveau de chômage, crise économique, réduction

des aides sociales), que social et politique (xénophobie, islamophobie), réussir son intégration devient évidemment autre chose qu'une question de volonté... Dans le même sens, le fait de garantir aux immigrants l'accès à une formation linguistique n'est pas suffisant pour assurer un apprentissage effectif de la langue chez des personnes qui n'auraient que très peu l'occasion de la pratiquer, faute d'intégration sociale et de contacts avec la population locale (faut-il évoquer ici les piètres performances des francophones en néerlandais ?).

Il est dès lors facile, mais simpliste, de considérer qu'il suffit de faire « quelques efforts » pour apprendre la langue ou pour s'intégrer, quand on n'envisage aucunement tous les obstacles qui peuvent se dresser sur la route d'une personne ayant été amenée, et le plus souvent contrainte, à quitter son pays, et quand on sous-estime toutes les difficultés qui s'ensuivent pour les familles de ces personnes, même après plusieurs générations. À cet égard, la façon dont certains informateurs envisagent la situation des migrants en dit long sur les difficultés qu'ils ont à se représenter de façon quelque peu réaliste ce que signifie immigrer en Belgique pour la plupart des nouveaux arrivants. Pour montrer qu'essayer d'apprendre et de parler la langue du pays d'accueil est une question de volonté, plusieurs informateurs, dont Benoît (61 ans, membre d'un association s'occupant de sans-abris), se prennent pour exemple et affirment que lorsqu'ils vont en Flandre, eux, ils essaient « de se débrouiller » et font « l'effort » de parler néerlandais pour éviter d'« imposer » leur langue.

La situation d'un Belge francophone quittant sa région pour se rendre, le temps d'un week-end, dans un endroit qui lui est familier, dont la langue officielle est aussi une langue officielle de l'État dans lequel il vit, et où une bonne partie de la population parle aussi français, a-t-elle quoi que ce soit de comparable avec celle d'une personne immigrant en Belgique ? Est-on en mesure d'envisager les difficultés

que rencontre un immigré récent, la complexité des rapports qu'il entretient avec sa culture d'origine et avec celle du pays d'accueil, quand on établit une telle comparaison ? Pour comprendre la situation des immigrants en Belgique, il vaut sans doute mieux suivre l'exemple de Julie (49 ans, responsable d'un service d'alphabétisation d'un service social) qui s'imaginerait « *arrivant en Chine* » en étant « *perdue* », incapable « *de s'en sortir* » et qui, plutôt que de porter la responsabilité de l'intégration sur les migrants à qui « *on demande de tout faire* », s'interroge sur la responsabilité de la société d'accueil et sur la nécessité « *d'aider plus que ce qu'on ne fait pour le moment* » les immigrants à s'intégrer.

À ce propos, en dépit de leur adhésion avec certains énoncés insistant sur la responsabilité centrale des individus dans leur processus d'intégration, les répondants à l'enquête sont également prêts à reconnaître le poids déterminant des conditions sociales de l'intégration. La grande majorité des informateurs (80%) s'accorde ainsi avec l'idée selon laquelle une des conditions principales de l'intégration est d'être accueilli positivement et de recevoir des chances égales d'insertion socio-économique. De leur côté, les professionnels interviewés pointent toute une série de facteurs qui entravent l'accès effectif à l'apprentissage du français pour certaines personnes issues de l'immigration : Laura (40 ans), Florence (26 ans) et Séverine (30 ans), toutes trois conseillères dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle, évoquent par exemple les difficultés financières ou pratiques pour « *pouvoir mettre ses enfants dans des crèches ou dans des lieux pendant qu'on va suivre des cours de français* », soulignent que beaucoup « *d'informations [au sujet des formations] sont données sur le net et qu'il y a vraiment énormément de personnes qui n'ont pas accès à internet* » ou encore pointent les difficultés d'apprentissage qui sont propres aux adultes peu scolarisés et ayant vécu (et vivant encore) des situations de vie chaotiques et traumatisantes. Federica (46 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle), quant à elle, rappelle que bien souvent,

certains immigrés n'ont pas l'occasion de suivre des cours de français parce qu'ils doivent travailler, tout simplement.

Au final, **l'idée voulant que les personnes d'origine étrangère ne mériteraient pas d'être intégrées est une façon commode de ne pas voir ces réalités et de ne pas interroger notre responsabilité politique** : poser le débat en termes exclusivement moraux – est-ce qu'ils méritent d'être intégrés ou non ? est-ce que nous sommes suffisamment tolérants ? – et en termes de responsabilité **individuelle nous empêche d'interroger les conditions structurelles de l'organisation sociale qui doivent être mises en place collectivement, pour que chacun puisse effectivement participer pleinement à la société.**

L'exemple du vote en Belgique permet d'illustrer ce rapport entre les responsabilités de l'État et celles des individus. Dans notre pays, le vote est à la fois un droit et une obligation. Quelqu'un qui ne remplit pas son devoir électoral peut être tenu pour *responsable de son acte et être sanctionné*. Mais cela ne se justifie que parce que l'État a mis en place toute une série de mesures pour que les citoyens *aient réellement la possibilité d'aller voter* : les élections ont toujours lieu le dimanche pour que les gens soient disponibles, les bureaux de vote sont facilement accessibles, ouverts pendant une large plage horaire, l'information est rendue accessible, etc. Dans ces conditions, il est légitime de considérer que les individus qui ne vont pas voter *peuvent* le faire, mais ne *veulent pas et choisissent* de renoncer à leur droit, même si chaque cas peut toujours être analysé dans ses particularités. Peut-on en dire autant en ce qui concerne l'apprentissage du français et l'intégration en général ? La réponse à cette question est loin d'aller de soi : c'est précisément pour cette raison qu'elle fait l'objet d'un débat démocratique et qu'il est simpliste d'y répondre en considérant comme évident que les personnes issues de l'immigration bénéficient toujours de réelles chances d'intégration mais ne profitent pas des possibilités qui leur seraient offertes par manque de volonté.

Interroger les idées reçues

« Les immigrés pourraient facilement parler français et être intégrés s'ils se débrouillaient pour apprendre cette langue et s'ils avaient vraiment la volonté de s'intégrer », pas vrai ?

- Qu'est-ce qui permet de supposer qu'ils ne parlent pas déjà suffisamment bien français (voir section 1 ci-dessus) ?
- Qu'est-ce qui permet de supposer qu'ils ne sont pas déjà intégrés ? Qu'est-ce que ça veut dire « être intégré » (voir section 2) ?
- Qu'est-ce qui justifie que l'on remette ainsi en cause leur « volonté d'intégration » ? Cette idée relève du stéréotype : seule une infime minorité d'individus d'origine étrangère expriment des positions qui mettent en doute leur volonté de faire partie de la société belge. S'il est une revendication qui apparaît dans toutes les enquêtes menées auprès des personnes issues de l'immigration, c'est bien celle de participer pleinement et de façon égale aux différentes dimensions de la vie publique de leur société d'accueil. Rien ne permet donc de penser que les personnes d'origine étrangère ne veulent pas s'intégrer, sauf évidemment à considérer que vouloir s'intégrer, c'est vouloir s'assimiler complètement au prototype du membre du groupe majoritaire de la société d'accueil (voir section 4).
- Qu'est-ce qui fonde l'idée qu'il est facile d'apprendre le français, qu'il « n'y a qu'à » suivre des cours, ou que pour trouver du travail, « il n'y a qu'à » être prêt à faire des sacrifices, etc. ? On ne peut soutenir une telle idée si l'on connaît les conditions de vie de la majorité des personnes issues de l'immigration et les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent. Qui pourra dire qu'il est *facile* d'apprendre le français pour une personne qui n'a pas eu la chance d'apprendre à lire et à écrire, ou qui arrive en Belgique traumatisée par une guerre qui a décimé sa famille, ou qui travaille la journée et élève seule ses enfants sans avoir les moyens de payer un système de garde pour pouvoir aller suivre des cours ? Qui pourra dire sans discussion possible que si cette personne ne maîtrise pas suffisamment le français, c'est parce qu'elle n'a pas fait les efforts nécessaires et parce qu'elle ne veut pas s'intégrer ? On pourrait évidemment multiplier les exemples et discuter infiniment de savoir si dans telle ou telle situation, on estime que l'individu concerné est responsable de sa situation ou en est au contraire la victime. La réponse à cette question sera toujours particulière, à la fois propre à chaque cas considéré et dépendante du point de vue subjectif de celui qui la formule.

On voit donc qu'il est totalement injustifié de considérer *a priori* que, de façon générale, l'apprentissage du français et l'intégration sont une simple affaire de volonté.

Cette « explication » des difficultés d'intégration des personnes d'origine étrangère par leur prétendu manque de volonté est cependant commode : elle permet de faire de ces personnes les seules responsables de leurs difficultés d'intégration. On fait alors comme si elles avaient réellement bénéficié de chances d'intégration et comme si leur situation dépendait uniquement

de leur *mérite*. Le débat se réduit par conséquent à la question *morale* qui consiste à savoir qui a du mérite et qui n'en a pas, alors que la réponse à cette question est, comme nous venons de le voir, toujours discutable et subjective.

Or, pour échapper à ce faux débat qui ne saurait être tranché, il faut déplacer la question au niveau politique et économique et s'interroger sur le rôle des conditions sociales d'intégration mises en place par la société d'accueil : quelles seraient les ressources dont chacun devrait disposer pour avoir des chances réelles d'intégration ?

L'exemple du vote (voir ci-dessus section 3.3) montre que pour pouvoir imposer des *devoirs* aux individus, il faut aussi qu'ils aient des *droits* **qui leur ouvrent des possibilités réelles de remplir leurs devoirs et lever les obstacles qui les en empêchent.**

Or, dans le cas de l'intégration, les difficultés d'ordres divers auxquelles sont confrontées les personnes d'origine étrangère sont telles qu'on ne peut considérer comme évident que leurs chances d'intégration sont réelles. Même si la plupart d'entre elles parviennent à surmonter ces difficultés pour acquérir une maîtrise relative du français et pour accéder aux différents domaines de la vie en société, certaines ne parviennent pas, pour de multiples raisons, à disposer des *ressources* qui lui permettraient de réaliser leur souhait d'intégration économique, culturelle et linguistique. Si c'était si facile et possible, jamais elles ne *refuseraient* d'y avoir accès puisque c'est dans leur propre intérêt, comme elles ne cessent de le souligner.

4

Intégration ou assimilation ?

Le stéréotype selon lequel les immigrants n'auraient pas la volonté de s'intégrer et d'apprendre le français offre, comme nous l'avons vu, une explication des plus commodes aux difficultés d'intégration des personnes issues de l'immigration, puisque ces difficultés peuvent être toutes ramenées à une cause unique, qui tend de plus à dégager la société d'accueil de ses responsabilités en matière d'intégration. C'est sans doute là une des raisons de la force d'un tel stéréotype. En outre, le discours de responsabilisation des individus, évoqué ci-dessus, s'inscrit dans une tendance lourde au sein de nos sociétés : selon la logique du « si on veut, on peut », chacun est censé avoir son sort entre ses mains et peut donc choisir de faire des efforts pour *réussir* dans la vie ou *préférer* rester un éternel *assisté*, comme si le sort des gens dépendait avant tout de leur volonté et non des conditions (économiques, sociales, culturelles, affectives) dans lesquelles ils vivent. Cette logique peut donc facilement être appliquée au cas des individus d'origine étrangère.

On peut toutefois se demander si, aux yeux d'une partie de la population, ce stéréotype ne paraît pas confirmé par certains comportements qui pourraient être pris comme des signes d'un manque de volonté d'intégration et qui, dès lors, contribueraient à le faire passer pour une représentation relativement fidèle de la réalité²⁰. **Quels pourraient être ces comportements des personnes issues de l'immigration qui, selon certains, témoigneraient de leur manque de**

volonté d'intégration et d'apprentissage de la langue commune ? Répondre à cette question suppose de savoir ce que signifie, pour ceux qui partagent ces stéréotypes, « vouloir s'intégrer » ou « vouloir apprendre le français ». Autrement dit, à quoi reconnaît-on quelqu'un qui cherche à s'intégrer, notamment en améliorant sa connaissance du français ?

On constate qu'une majorité de Bruxellois et de Wallons considèrent, de façon plus ou moins explicite, que vouloir s'intégrer c'est chercher à devenir « comme eux ». Certes, nous n'attendons pas que les nouveaux arrivants deviennent totalement « comme nous », mais l'idée qui prédomine est qu'il faut partager un *certain nombre* de valeurs, de normes et de comportements pour pouvoir « vivre ensemble ». Or, la définition de ces éléments qui devraient être partagés reste le plus souvent floue, tout comme les raisons qui devraient nous amener à partager telle ou telle caractéristique commune. Alors que la définition de ce contenu est essentielle et liée au nécessaire débat démocratique dans notre société, on lui substitue cette idée très générale et communément admise qui sert à justifier des points de vue très différents sur les attentes que l'on peut avoir vis-à-vis des personnes issues de l'immigration. **On peut, par exemple, attendre de la population d'origine étrangère qu'elle apprenne le français, participe à la vie politique, bénéficie de l'éducation, tout simplement parce qu'il s'agit là de ressources auxquelles doivent accéder tous les citoyens ou d'obligations auxquelles ils sont tous soumis. De ce point de vue, les nouveaux**

20 Il y a bien entendu plusieurs facteurs qui contribuent à l'émergence et à la diffusion de ces stéréotypes et cette publication n'a pas pour objectif de les étudier de façon complexe. Par exemple, le fait que certains cas isolés d'intégrisme religieux ou de criminalité soient montés en épingle dans les médias contribue sans doute à ces généralisations abusives.

arrivants ne doivent pas vraiment devenir « comme nous », ils doivent simplement, comme tout citoyen, respecter les principes politiques fondamentaux qui organisent la société et bénéficier effectivement des droits qui sont liés à leur statut légal, au nom de principes démocratiques. Comme la langue française est la langue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il est important qu'elle puisse être apprise et appropriée et être réellement vecteur de relations, d'échanges ; elle fait bien partie des enjeux d'apprentissage et d'appropriation nécessaires pour participer à notre société. Mais, on peut aussi estimer que ces personnes doivent apprendre notre langue, s'adapter à notre culture et à nos mœurs pour de toutes autres raisons : parce que ce sont les nôtres, et qu'il est nécessaire que nous partagions tous la même langue, la même culture, les mêmes mœurs et qu'il est normal (ou plus raisonnable) que ce soient la langue, la culture et les mœurs du groupe majoritaire (ou autochtone) qui s'imposent²¹. C'est ainsi que 53% des répondants à l'enquête de la Fédération Wallonie-Bruxelles estiment que le partage du français est nécessaire pour que les Belges dits « de souche » et « issus de l'immigration » partagent une identité commune.

Une telle exigence s'inscrit dans une logique assimilatrice, au sens où elle définit davantage l'intégration comme une question identitaire (devenir « comme nous ») que comme une question légale (avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout citoyen). Or, lorsque nous adhérons, consciemment ou non, à cette perspective assimilatrice, nous voyons nécessairement toute différence linguistique ou culturelle entre « nous » et les nouveaux arrivants comme un obstacle à leur intégration. Si cette conception de l'intégration gagne aujourd'hui en importance, après avoir été un temps illégitime²², le point de vue des personnes interrogées

lors de l'enquête est, à ce propos, cependant relativement ambivalent. D'un côté, comme nous l'avons vu, elles pensent qu'il est nécessaire que les membres de la société partagent une identité linguistique et culturelle commune, que « *c'est indispensable si on veut former un groupe* » pour reprendre les mots de Martine (55 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle). D'un autre côté, elles estiment majoritairement (68%) que les personnes issues de l'immigration doivent maintenir leur langue d'origine pour ne pas perdre leurs racines et leur identité – et elles rejettent par ailleurs les jugements dépréciatifs à l'égard des langues de l'immigration ou à l'égard du bilinguisme en général. Plus encore, plus de la moitié des répondants (64%) rejettent l'idée selon laquelle, pour une personne d'origine immigrée, maintenir sa langue d'origine témoignerait d'un manque de volonté d'intégration.

Ceci semble donc indiquer que pour les Bruxellois et les Wallons, il est possible, voire souhaitable, de s'intégrer tout en conservant certaines pratiques de sa communauté d'origine, en ce compris l'usage d'une langue propre à cette communauté. Tout se passe donc comme si bon nombre de personnes estimaient qu'il était légitime que les personnes issues de l'immigration conservent un certain nombre de différences et regrettaient à la fois qu'elles ne souhaitent pas tout simplement s'assimiler à la communauté d'accueil. Il y a donc, au minimum, une tension aux yeux de certains entre deux idéaux : le respect d'une forme d'authenticité, de fidélité de chacun à ses racines d'une part, et la nécessité de former un groupe uni, partageant une identité commune, d'autre part. Une tension d'autant plus difficile à résoudre quand, comme nous l'avons souligné, la définition des valeurs ou des normes qu'il faudrait partager reste vague et basée sur une

21 Un argument auquel nos sociétés n'ont pourtant pas donné beaucoup de poids au temps de la colonisation...

22 Voir Martiniello, M., *La démocratie multiculturelle*, op. cit.

unité fictive de la communauté d'accueil : **quand on parle de la culture et des mœurs de la société d'accueil, de quelle culture et de quelles mœurs exactement parle-t-on ? On s'appuie là souvent sur une vision mythique d'une communauté homogène dans laquelle tout le monde s'accorderait sur les normes, les valeurs ou les comportements à adopter, ce qui n'a évidemment jamais existé.** Dans ce cadre, une société multiculturelle et multilingue ne peut alors apparaître que comme une anomalie, un problème en soi qui obligerait à renoncer à l'idéal d'une nation unie sur le plan linguistique et culturel.

Pour une partie des répondants à l'enquête, la question de l'équilibre à trouver entre les deux idéaux que nous venons d'évoquer ne se pose pas vraiment. D'après eux, l'essentiel est que les personnes d'origine étrangère fassent des efforts pour s'adapter à la langue et la culture de la communauté d'accueil, étant donné qu'ils suspectent a priori ces personnes de ne pas faire le nécessaire pour s'intégrer. Ils sont donc nombreux à penser que, en pratiquant une langue de l'immigration, les personnes d'origine étrangère se maintiennent en quelque sorte à l'écart du reste de la société et ne profitent pas de toutes les occasions pour apprendre la langue et du coup pour partager une identité commune. Ainsi, 45% des répondants sont d'accord pour dire que les personnes issues de l'immigration n'apprennent pas le français et ne s'intègrent pas parce qu'elles *préfèrent* rester attachées à leurs racines, leur culture, leur langue (29% sont en désaccord avec cette idée, 26% ne se prononcent pas). Dans le même sens, Sabine (44 ans, assistante sociale dans un service social) pense que les individus d'origine immigrée « *s'enferment un peu dans leur culture et ont envie de rester dans ce qu'ils ont quitté* », plutôt que de chercher à apprendre le français.

Au fond, si on estime que les problèmes d'intégration sont principalement dus à des lacunes au niveau linguistique ou à des différences culturelles, alors on comprend que l'assimilation

linguistique et culturelle soit la priorité absolue ; le maintien de la diversité linguistique et culturelle apparaissant alors comme un luxe que notre société ne pourrait pas se payer tant il est urgent de favoriser une meilleure intégration. Et si l'on estime que les lacunes linguistiques et les différences culturelles dépendent des choix des individus, de leurs préférences, alors on peut attendre de quelqu'un qui cherche vraiment à « s'intégrer » (et pas à « profiter du système ») qu'il fasse autant que possible le choix de privilégier la langue et la culture qui rendront cette intégration possible. C'est la raison pour laquelle Anne (28 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle) distingue les personnes « *qui font tout ce qui est possible pour apprendre* » le français, qui « *vont d'office parler français* » et qui sont mieux intégrées que celles qui s'isolent parce qu'elles « *continuent à parler leur langue dans leur famille* ». Dans le même sens, l'usage d'une autre langue que le français *en public* est perçu par 69% des informateurs comme le signe d'un manque de volonté d'intégration.

En d'autres termes, si l'emploi d'autres langues que le français par des personnes issues de l'immigration dérange, c'est parce qu'il exprime aux yeux de certains une adhésion à une identité d'origine, alors que bon nombre de répondants semblent attendre que ces personnes démontrent, par leur usage du français, une identification au groupe majoritaire. L'usage du français constituerait donc un enjeu symbolique fort, un signe positif d'une volonté d'intégration, et *a contrario*, l'emploi d'une autre langue tend dès lors à être interprété comme un refus d'intégration, un crime de lèse-majesté linguistique, ou à tout le moins comme un signe ambigu qui contraste avec la claire affirmation de son allégeance à la langue et à la culture communes.

La logique de responsabilisation ne conduit donc pas seulement à considérer que l'intégration des personnes issues de l'immigration dépend essentiellement de leur bon-vouloir,

qu'ils devraient constamment pouvoir démontrer pour prouver qu'ils méritent d'être accueillis ici. Mais, couplée à l'idée que cette intégration passe d'abord et avant tout par le partage d'une identité linguistique et culturelle commune, elle exige des individus d'origine étrangère une forme de conformité totale et une allégeance inconditionnelle au « modèle » que représente le prototype du Belge « de souche ». Comme le souligne Baptiste (29 ans, assistant social pour des demandeurs d'asile hébergés en centre), selon cette logique, *« pour vraiment régler tous les problèmes il faudrait que tout le monde parle parfaitement français que tout le monde se fasse blanchir la peau, que tout le monde adopte la religion catholique »*, de manière à ce que finalement il n'y ait plus aucune différence entre les personnes d'origine étrangère et les autres – ce qui pour Baptiste n'est *« pas possible »* et nous oblige à *« accepter »* ces différences.

Nous ne pouvons ici que souligner à nouveau combien cette conception des choses est discutable. En considérant que tout est une question de choix et en étant aveugle aux contraintes qui pèsent sur les individus, elle surestime les ressources dont disposent les citoyens en général, et les personnes issues de l'immigration en particulier, pour surmonter les obstacles qui se dressent sur leur route. Pour beaucoup d'entre elles, la question de privilégier la langue et la culture d'origine ou celles de la société d'accueil ne se pose pas, tout simplement parce qu'ils n'ont pas accès aux environnements qui leur permettraient de réellement assimiler la langue et la culture majoritaires. Sans compter que lorsqu'on est bilingue, la langue que l'on parle dans telle ou telle conversation est moins le résultat d'un choix conscient de privilégier une identité ou une autre, que le produit d'habitudes et de contraintes diverses.

En outre, l'argumentaire développé plus haut nie en quelque sorte la possibilité d'un bilinguisme et d'une interculturalité réels, en suggérant que tout investissement affectif ou

pratique dans une langue (ou une culture) donnée se ferait au détriment d'une autre, alors que lorsque plusieurs langues sont valorisées socialement et rendues disponibles dans un environnement, elles peuvent être appropriées toutes les deux par les individus.

Enfin, selon un tel raisonnement, les besoins de l'intégration rendraient l'assimilation des nouveaux arrivants à la fois *légitime* et *nécessaire* au « vivre ensemble » : légitime, comme s'il allait de soi que les valeurs, les normes et les comportements dominants de la société d'accueil devaient être imposés à tous et singulièrement aux derniers arrivés qui n'auraient pas voix au chapitre (et qui « n'auraient qu'à s'adapter », s'ils veulent s'intégrer) ; nécessaire, comme si le partage d'une identité linguistique et culturelle absolument commune était le ciment indispensable de nos sociétés. Pourtant, ce qui caractérise un régime démocratique, c'est précisément le respect de la pluralité des valeurs, des croyances, des pratiques et la recherche des moyens pour gérer les conflits entre des groupes aux préférences et aux intérêts divergents.

Ce que les individus partagent dans une démocratie, c'est moins une identité commune qu'une série de principes politiques qui leur permettent de construire et de faire vivre une société malgré la diversité de leurs identités. Une démocratie peut bien entendu se doter d'une langue commune qui lui sert d'instrument pour atteindre cet objectif. S'il devient alors légitime d'attendre des nouveaux entrants qu'ils s'approprient cette langue, ce n'est pas en tant qu'elle constituerait un attribut essentiel de l'identité à laquelle chacun devrait s'assimiler, mais bien en tant que ressource fondamentale à laquelle chacun doit avoir accès et qu'il doit pouvoir utiliser.

Interroger les idées reçues

« L'intégration des étrangers, c'est mission impossible : ils ont leur langue et leur culture, nous, on a les nôtres, c'est comme ça on n'y peut rien. On ne peut donc pas vraiment se comprendre et arriver à vivre ensemble, sauf s'ils acceptent de devenir comme nous », pas vrai ?

- Qu'est-ce qui permet de penser que les langues et les cultures s'opposent nécessairement ? On peut connaître et utiliser plusieurs langues, on peut appartenir à plusieurs cultures. Ce n'est pas parce qu'une personne d'origine étrangère utilise une langue de sa communauté d'origine dans le cadre familial qu'elle ne peut pas parler français dans d'autres contextes ; ce n'est pas parce qu'elle maintient certaines traditions culturelles (culinaires, religieuses, etc.) qu'elle ne peut en adopter par ailleurs de nouvelles, héritées de la société d'accueil. De plus, croire que quelqu'un qui parle une autre langue que la langue commune s'empêche de faire tout ce qui est possible pour s'intégrer et pour montrer sa bonne volonté, c'est à nouveau poser un jugement de type moral toujours discutable et entrer dans une logique de suspicion à l'égard des personnes issues de l'immigration (voir ci-dessus section 3).
- Pourquoi faudrait-il que les groupes issus de l'immigration s'assimilent au groupe majoritaire et deviennent « comme nous » ? Qui est d'ailleurs ce groupe majoritaire ? Quelles sont ces mœurs, ces valeurs auxquelles les nouveaux membres de la société devraient adhérer ? Nos sociétés sont depuis bien longtemps marquées par une pluralité de langues, de convictions philosophiques et religieuses, de modes de vie, etc. On ne voit pas ni comment ni pourquoi on pourrait exiger des personnes issues de l'immigration qu'elles s'assimilent à un modèle homogène qui n'existe pas.

Ce qui fait l'unité d'une société démocratique, ce n'est donc pas l'identité linguistique et culturelle de ses membres, ce sont des principes politiques qui leur permettent de faire société malgré la diversité de leurs identités. Si le partage d'une langue commune peut se justifier dans ce cadre, c'est parce que cette langue est une ressource indispensable pour participer à la vie sociale, à laquelle chacun doit donc avoir accès. Se l'approprier est donc à la fois un droit et un devoir qui se justifient pour des raisons politiques, et non parce que cela permettrait de partager une identité commune mythique.

Conclusions : la langue, un alibi bien commode...

Au cours de ces dernières décennies, notre société est incontestablement devenue pluriculturelle. Mais l'intégration des personnes d'origine étrangère est encore souvent perçue comme un « problème », et la question de la langue commune est au cœur de nombreux débats. Dans ce guide, nous avons cherché à mettre en évidence et à interroger certaines représentations récurrentes au sujet des rapports entre langue et intégration, qui contribuent à diffuser une image négative des communautés issues de l'immigration et à alimenter dès lors la méfiance, voire l'hostilité, de certaines couches de la population vis-à-vis de la présence de ces communautés.

Acquérir des compétences linguistiques en français pour communiquer avec autrui, dans sa vie quotidienne et au travail, est bien évidemment un atout pour développer ses relations sociales et conduire des projets professionnels et personnels en Belgique francophone. Mais un tel constat ne valide pas pour autant le lien de causalité trop vite établi entre langue et intégration.

En effet, beaucoup de nos concitoyens adhèrent spontanément à un raisonnement que l'on pourrait synthétiser comme suit : de nombreuses personnes d'origine étrangère ont des difficultés d'intégration *parce qu'elles parlent assez mal français*, ce qui est dû au fait qu'elles ne font pas réellement les *efforts* nécessaires pour apprendre cette langue, *parce que globalement elles manquent de volonté pour s'intégrer*, comme le *prouve* le fait qu'elles *préfèrent* parler leurs langues d'origine et s'enfermer dans leur communauté, plutôt que de

partager comme il le faudrait une identité commune avec la population de souche. Elles sont donc *responsables* de leurs difficultés d'intégration, elles profitent donc indûment des avantages du système belge qu'elles ne *méritent* pas.

Sans pouvoir revenir ici en détails sur la critique que nous avons proposée de cet argumentaire, on peut cependant rappeler qu'il se fonde sur une série d'idées reçues qui peuvent être largement remises en cause. En effet :

- rien ne permet de poser a priori que les personnes issues de l'immigration qui connaissent des difficultés d'intégration ont dans leur majorité des lacunes importantes en français (du moins dans la maîtrise du français oral) ;
- lorsque ces personnes connaissent des lacunes en français, elles sont plutôt la conséquence que la cause de difficultés d'intégration, qui sont elles-mêmes produites par des facteurs sociaux plus larges et qui ne disparaîtraient en rien même si toutes ces personnes apprenaient parfaitement le français ;
- les problèmes de méconnaissance du français sont liés aux conditions d'intégration, à l'environnement dans lequel évoluent, le plus souvent malgré elles, les personnes d'origine étrangère ; ces problèmes ne peuvent en général se résoudre par la seule volonté des individus concernés, qui font majoritairement de l'apprentissage du français une priorité, même lorsqu'ils restent par ailleurs attachés aux langues et aux cultures de leur communauté d'origine, étant donné qu'il n'y a pas en soi de contradiction entre ces deux préoccupations.

Aussi, **plutôt que de responsabiliser les personnes issues de l'immigration qui ne parleraient pas français et refuseraient de faire les efforts nécessaires pour l'apprendre, notre analyse suggère de s'interroger sur les conditions réelles de leur intégration sociale, économique, culturelle et, dès lors, linguistique.** Or, comme nous l'avons constaté, si quelques-unes des personnes interrogées sont prêtes à poser ce type de question, la plupart se contentent de reprendre à leur compte les idées reçues véhiculées par les discours dominants.

Il est évidemment plus simple de penser que la non-maitrise de la langue est nécessairement la cause centrale des difficultés d'intégration et que son apprentissage dépend avant tout de la volonté individuelle d'adhérer à l'identité de la société d'accueil dans une logique assimilationniste. **Faire des problèmes linguistiques le principal enjeu des questions d'intégration peut servir d'alibi face à nos difficultés à résoudre les « problèmes » associés à l'immigration, sans nous attaquer aux facteurs structurels qui créent ces problèmes, qui sont de manière générale le résultat d'inégalités sociales.** Cependant, tout semble indiquer qu'en s'empêchant de réfléchir aux conditions effectives de l'apprentissage de la langue et de l'intégration, en faisant de la maîtrise de la langue une sorte de remède miracle, on ne peut mettre en place que des mesures qui ont non seulement des effets assez limités au niveau de l'apprentissage effectif de la langue, mais cependant un impact important sur la prégnance des stéréotypes négatifs à l'encontre des personnes issues de l'immigration. C'est parce qu'ils en sont conscients que quelques-uns des professionnels interrogés souhaitent « *qu'on arrête de faire de la langue le problème de tout* » (Federica, 46 ans, conseillère dans un organisme de formation et d'insertion professionnelle).

Éviter ce type d'écueils suppose de préciser, donner à connaître et faire progresser **les conditions qui doivent être mises en place par la collectivité pour accueillir celles et ceux auxquels elle a par ailleurs accordé le droit de mener leur vie à l'intérieur de ses frontières.** Formulée en termes politiques et non plus en termes moraux, la question n'est pas de savoir qui est suffisamment vertueux et a fait suffisamment d'effort pour mériter d'être intégré, mais bien de poser l'intégration comme un droit lié à un statut politique : quelles sont ainsi les conditions pour garantir une intégration entendue non pas comme une assimilation, mais comme une juste distribution des ressources qui doivent être offertes à tout un chacun, quelles que soient ses origines, pour qu'il puisse s'engager dans un projet politique démocratique et accéder pleinement à une citoyenneté légale, impliquant une participation à la vie sociale et culturelle (étudier, s'engager dans son quartier et dans des associations, etc.), économique (travailler) et politique (participer au débat public, contribuer à la réflexion sur les choix politiques, agir dans le champ politique) ? Si quelque chose doit être partagé par tous, dans une démocratie, ce n'est pas une identité, mais bien un statut politique donnant l'accès à une communauté de droits, de devoirs et de ressources (économiques, culturelles, linguistiques, etc.). **La maîtrise d'une variété normée du français fait partie de ces ressources fondamentales qui sont indispensables pour participer pleinement à la vie publique et dont l'usage peut être exigé dans certaines circonstances. Il est donc essentiel de la rendre disponible pour tous les individus, quelle que soit leur origine, indépendamment de leur mérite, de leur volonté, de leur intérêt ou non pour cette langue.** C'est au demeurant l'un des enjeux de l'organisation des parcours d'accueil des personnes primo-arrivantes, à Bruxelles et en Wallonie.

Tous ceux qui pensent que la maîtrise de la langue commune est une ressource centrale à laquelle chacun devrait avoir accès devraient donc s'interroger sur la façon dont nous pouvons, individuellement et collectivement, contribuer à mettre en place de telles conditions d'intégration et d'apprentissage de la langue. Cela passe sans doute d'abord par une certaine prise de distance à l'égard de notre « sens commun » qui n'est pas toujours du « bon sens », et qui, comme nous l'avons vu, est parfois fait de fausses évidences et de vrais amalgames. Car lorsqu'il simplifie la réalité à outrance, nous impose un point de vue unique et indiscutable sur les problèmes de société et ne nous incite plus à critiquer nos systèmes politiques, le « sens commun » est tout simplement un obstacle à la démocratie.

Ce qu'il faut savoir ...

La défense et l'illustration de la langue française figurent en tête des compétences culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour mettre en œuvre sa politique en la matière, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuie sur le service de la Langue française et le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique.

Le service de la Langue française assure le soutien aux activités liées à l'enrichissement de la langue française, l'aide aux activités de promotion du français, le soutien aux recherches en matière de langue française, la coopération avec les organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques en France, au Québec et en Suisse romande, le secrétariat du Conseil de la langue française et de la politique linguistique, la publication de la collection « Français et Société ». Pour le grand public, il organise, chaque année, la semaine de la langue française sous l'intitulé « La langue française en fête », assure un service d'aide linguistique en répondant aux questions relatives à la terminologie, à l'orthographe, à la grammaire, à la lisibilité et à la législation linguistique, publie une collection « guide » à destination du grand public et met à disposition de l'utilisateur deux sites Internet nourris de nombreuses informations sur la vie du français dans notre société.

Le conseil de la Langue française et de la Politique linguistique est un organisme consultatif chargé d'émettre, à l'intention du/de la ministre qui a la politique linguistique dans ses attributions, des avis sur toute question relative à la langue française et à la francophonie, de veiller à l'évolution de la situation linguistique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de proposer toute action de sensibilisation susceptible de promouvoir la langue française et les autres langues. Avec le service de la Langue française, il assure également la coopération avec le réseau OPALE, Organismes francophones de Politique et d'Aménagement Linguistiques de France, Québec, Suisse romande et Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour en savoir plus :

www.languefrancaise.be

www.lalanguefrancaiseenfete.be

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la Langue française

44, Bd. Léopold II, 1080 Bruxelles

++ 32 (0)2 / 413 33 82 - ++ 32 (0)2 / 413 29 26

langue.francaise@cfwb.be

Déjà parus dans la collection « Guide » :

La langue française de A à Z

Écrire pour être lu , comment rédiger des textes administratifs faciles à comprendre

Mettre au féminin, guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre

Y a pas photo, quelques instantanés du français d'aujourd'hui

100 jeux de langue à l'école et ailleurs

Aguiche, cent termes d'aujourd'hui recommandés par le Conseil supérieur de la langue française

La langue dans les assiettes, quelques recettes pour créer des mots nouveaux dans l'alimentation

Guide des gentils , le nom des habitants en Communauté française de Belgique

Orthographe : qui a peur de la réforme ?

Pour obtenir ces publications :

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service de la Langue française

langue.francaise@cfwb.be

www.languefrancaise.cfwb.be

++ 32 (0)2 / 413 33 82 - ++ 32 (0)2 / 413 29 26

